

Séance du 10 Juillet 2017

L'an 2017, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Jussy-le-Chaudrier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de PASQUÉ Jean-François Maire

Étaient présents : M. PASQUÉ Jean-François, Maire, Mmes : HILT Pierrette, MOULINNEUF Christine, PICARD Delphine, SKRUCK Sonia, VACHETTE Michèle, MM : AUCLERC Thierry, GALOPIN Christian, GAUTHIER Fabrice, MOREL Jacques, POUTIER Maurice, TALLARITA Pierre, VIAULT Georges

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme DUCOURTIAL Florence à M. PASQUÉ Jean-François, M. JORANDON Vincent à Mme MOULINNEUF Christine

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Fabrice

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour ajouter la délibération relative à la gerbe de fleurs à l'ordre du jour. Le conseil municipal émet son accord à l'unanimité.

IMPUTATION GERBE DE FLEURS

réf: 2017_027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'imputer la dépense correspondant à la gerbe de fleurs offerte lors de la remise de la médaille de la famille française en 6232 « Fêtes et Cérémonies » pour un montant de 40 €.

DELIBERATION URGENTE EGLISE

réf: 2017_028

Monsieur le maire mentionne qu'il a eu rendez-vous à la préfecture du Cher accompagné par Mme MOULINNEUF Christine 2^{ème} adjoint et M. TALLARITA Pierre conseiller municipal. Il informe également que la personne instruisant les demandes de DETR (Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux) a convenu que la DETR serait accordée à hauteur de 40 % et que le dossier devra arriver en préfecture en septembre 2017 pour un traitement sur l'année 2017. L'estimation de la consolidation est estimée à moins de 200 000 € TTC.

Les voûtes sont à la limite de la rupture, par conséquent, il faut envisager la consolidation de l'Eglise. Ce qui consiste à y installer des tirants d'ancrage et la toiture sera enlevée et remplacée par des tôles en bac acier, les murs seront maintenus sur les côtés par des jambes de force.

Par conséquent :

Suite à la réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher Monsieur DELOYE, en présence de Monsieur CARVÈS architecte des Bâtiments de France (Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Cher), monsieur le maire, Mme Christine MOULINNEUF 2^{ème} adjoint, M. Pierre TALLARITA conseiller municipal exposent au conseil municipal ce qui a été émis lors de l'entretien relatif à l'Eglise :

Il est conseillé d'effectuer la consolidation de l'Eglise car les voûtes sont sur le point de céder.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions) :

- d'autoriser le maire à signer une convention-commande avec l'architecte M. GUITTOT Thierry en vue d'effectuer la consolidation de l'Eglise,
- d'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme MOULINNEUF Christine réitère sa demande relative à la plaque d'écoulement qui est cassée aux Bruyères et qu'il est nécessaire de la sécuriser pour le casse-croûte des Bruyères le 14 juillet prochain.

- M. le maire informe que les travaux d'accessibilité de l'école ont commencé et que les volets roulants vont être installés dans le courant de la semaine prochaine. Il mentionne également que les professeurs des écoles ont demandé le traçage d'un terrain de hand-ball ou de basket. Monsieur le maire choisit le traçage d'un terrain de hand-ball car moins dangereux que des poteaux qui maintiennent le panier de basket.

- Monsieur Thierry AUCLERC réitère sa demande concernant le stationnement gênant du véhicule de M. DESSERT rue des Michelets. M. le maire mentionne qu'il n'a pas modifié son stationnement malgré leur discussion.

- Monsieur le Maire donne la parole à Anne-Marie GOGUÈ Présidente de l'association « Sauvegardons l'Eglise de Jussy-le-Chaudrier » qui le remercie. Cette dernière informe que l'association compte 192 adhérents et qu'à ce jour la collecte se situe autour de 2600 €. L'association a été créée pour aider financièrement aux travaux de l'Eglise et pour sa réouverture.

La séance est levée à 20 heures.
